

MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Jeudi 8 février 2018

La Séance est ouverte à 15 h 05, sous la présidence de Mme Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame D'ANGIO.- Mesdames et Messieurs, bonjour. Je vais procéder à l'appel.

(Mme D'ANGIO procède à l'appel nominal des élus)

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du 7 décembre 2017

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il des observations sur le compte rendu in extenso de cette séance ?

Monsieur MAGGIO.- Madame le Maire, mes chers collègues, j'ai bien revu ce procès-verbal in extenso, comme les précédents, pour m'apercevoir qu'il n'y a pas, lors de ces Conseils d'arrondissements, une rubrique « Questions diverses ». Vous allez me dire pourquoi parce que votre rôle ne se cantonne pas à enrôler les rapports que vous présente la Mairie centrale, vous avez aussi un rôle décisif dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. C'est la raison pour laquelle nous pouvons être amenés à vous poser des questions qui ne concernent pas les rapports.

Il manque aussi, dans les procès-verbaux, la liste des présents et des absents au Conseil.

Je vous dis cela parce que je constate que, depuis plusieurs mois - d'ailleurs, je crois que c'est Monsieur JOHSUA ou Monsieur MARI qui l'avait soulevé au précédent Conseil -, que Monsieur MAURY n'est pas là. J'ai travaillé quelques années avec Monsieur MAURY, c'est une des personnes les plus assidues. Et, depuis plusieurs conseils, on ne le voit plus, il est porté disparu. Je constate que, dans le nouvel agenda municipal de cette année, que je n'ai pas eu d'ailleurs et dont j'aimerais bien obtenir un exemplaire, Monsieur MAURY se situe derrière Madame Roselyne DRUART. Rassurez-moi ! J'espère que Monsieur MAURY n'est pas décédé. Pouvez-vous me confirmer - et je l'espère - qu'il est toujours de ce monde ?

Si vous me confirmez que tout va bien pour Monsieur MAURY - chose que j'espère -, sa position dans l'agenda municipal voudrait dire que ce serait, encore une fois, une défection. En plus, la délégation a disparu, elle n'est plus marquée en dessous de sa photo. Ce serait donc une défection masquée. Auquel cas, je ne doute pas que vous en avez prévenu le Maire de Marseille pour l'exclure du groupe au Conseil Municipal, afin de ne pas bénéficier des 7 500 € alloués à chaque élu au Conseil Municipal, dans le cadre de l'enveloppe. Je doute quand même que vous l'ayez fait, pour une raison très simple - c'est une superstition : Monsieur CATANEO ayant quitté le groupe, vous êtes 14, et sans Georges MAURY, vous seriez 13. Et vous savez ce que l'on dit Madame D'ANGIO, sur la rumeur « 13 à table ».

Madame D'ANGIO.- Soyez rassuré, Monsieur MAGGIO, Monsieur MAURY va très bien ; j'ai eu de ses nouvelles pas plus tard qu'hier soir. Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur MARI.- Madame le Maire, je n'ai pas d'observation particulière sur le compte rendu, mais je souhaiterais vous demander la possibilité de faire une minute de silence pour Madame ? qui était une figure associative bien connue de ce secteur, qui est décédée cette semaine. Elle a été d'ailleurs décorée de la Légion d'Honneur dans cette salle, en présence d'un ministre de l'époque. Serait-il possible de faire une minute de silence pour une grande dame de nos quartiers ? Il y a une pleine page dans La Provence, je pense que vous avez dû voir la revue de presse.

Madame D'ANGIO.- Ceci étant dit, il est vrai qu'il y a des malheurs régulièrement, malheureusement d'ailleurs. Si l'on devait prendre le temps de faire des minutes de silence à chaque fois, nous le ferions souvent. Je comprends votre demande, Monsieur MARI. Nous pouvons le faire aujourd'hui, si vous le souhaitez, mais nous ne pourrions pas le faire systématiquement à chaque Conseil d'arrondissements. Des décès, il y en a tous les jours, dans nos quartiers également. Je veux bien que nous fassions cette minute de silence, si vous le demandez.

.....MINUTE DE SILENCE.....

Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres observations sur le compte rendu in extenso du dernier Conseil d'arrondissements.

S'il n'y en a pas, je le mets donc aux voix.

LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2017 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 18-31758-DGUP – 18-01 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE URBAINE - Approbation de dénomination de voies. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours).

Monsieur LAMY.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation des dénominations des rues suite à la dernière Commission des noms des rues. Nous en avons, pour cette fois-ci, cinq dans notre secteur.

Dans le 13^{ème} arrondissement : trois voies sans nom situées entre le boulevard Barra et l'avenue Paul Dalbret vont s'appeler : boulevard Pierre Bagarry, avenue de la Claire et Rond-Point de la Roue de la Claire.

Dans le 14^{ème} arrondissement : une voie sans nom Picon/Busserine qui part de la rue de la Busserine à la rue Picon qui s'appellera rue de l'Orangette. Et une voie sans nom, qui part de la traverse Sainte-Jeanne à l'avenue du Parc Montgolfier, passage de la Gentiane.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie, Monsieur LAMY. Y a-t-il des observations ?

Madame MASSE.- Il manque une précision, et je vais profiter de la présence de Madame CORDIER, vu que la commission se tient demain. Monsieur Bagarry n'a jamais été propriétaire de la Claire. Il a été propriétaire d'un terrain, mais côté boulevard Barra. La précision doit être faite, je pense : il n'était pas propriétaire de la Claire. Je comptais, Madame CORDIER, vous en parler demain.

Madame D'ANGIO.- Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N°18-31758-DGUP-18-01 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-31759-DAC – 18-02 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'association Centre de Culture Ouvrière pour le développement de la lecture publique. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur BESNAINOU.- Madame le Maire, bonjour. Ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'association Centre de Culture Ouvrière pour le développement de la lecture publique. Je vous demande, Madame le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets donc aux voix.

LE RAPPORT N° 18-31756 – DAC – 18-02 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote contre du groupe Marseille Bleu Marine - Avis favorable des groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, des élus Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés)

Monsieur MARI.- Pourquoi êtes-vous contre ?

Madame D'ANGIO.- Nous ne sommes pas, à la Mairie de Secteur, contre le projet de lecture publique ; ce n'est pas le projet en lui-même qui nous dérange. Nous soutenons notamment un vieux projet, que vous souteniez également à l'époque, qui s'appelle *Livres à lire* (?), qui regroupe une quinzaine d'écoles sur notre secteur, à qui nous apportons l'apprentissage de certains ouvrages. Il a été présenté en 2015 - c'est cité dans ce document -, le Plan Lecture Publique au Conseil Municipal, où il était notamment évoqué l'amélioration, la création et l'augmentation de bibliothèques sur la ville. A aujourd'hui, c'est encore loin d'être le cas. Plusieurs objectifs étaient annoncés à l'aube de 2018, notamment la création de certaines bibliothèques ; pour le moment, nous en sommes encore au stade du projet.

D'autre part, ce n'est pas aux associations, quelles qu'elles soient, aux centres sociaux de pallier les carences de la Ville de Marseille. C'est à la Ville de Marseille d'assumer certaines des responsabilités ; celle-ci en est une. Voilà pourquoi nous votons contre ce rapport, bien que nous soutenions l'ambition de la lecture publique au sein de la Ville de Marseille, notamment la création et l'ouverture de bibliothèques et l'amélioration des bibliothèques existantes. Celle de l'Alcazar est très sollicitée par les habitants de la ville, mais je pense qu'il n'y en a pas assez au sein de la ville de Marseille. Et là, on pallie encore à des absences d'équipement public sur la ville, et je trouve dommage que ce soit encore les centres sociaux et les associations qui pallient à ces problèmes que l'on rencontre.

Monsieur MARI.- Merci pour cette explication de vote.

RAPPORT N° 18-31783 – DMPAP – 18-03 7S

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL – SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS – DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES – SERVICE DES MARCHES PUBLICS – Délégation du Conseil Municipal au Conseil d'Arrondissements pour les marchés à procédure adaptée – Délégation du Conseil d'Arrondissements au Maire d'Arrondissements – (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Le Conseil Municipal donne délégation au Conseil d'arrondissements pour préparer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans formalités préalables, à hauteur de 221 000 €.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Monsieur MARI.- Madame le Maire, comme vous commencez à bien me connaître, vous savez la question que je vais vous poser puisque l'on parle de marchés publics, donc d'argent public. Pour la troisième fois, Madame le Maire, je vais vous demander la possibilité d'accéder aux factures de votre cérémonie de vœux. Vous devez la transparence de l'utilisation de l'argent public auprès de nos concitoyens. J'estime que cette cérémonie a coûté 50 000 €, soit à peu près cinq fois plus que ce qu'elle coûtait dans la mandature précédente. Je vous demande aussi l'accès aux factures de la mandature précédente, et je jouerai la transparence. Si je me suis trompé, je le reconnaîtrai, Madame le Maire.

Il serait intéressant aussi, même si cela ne nous concerne pas, d'avoir le coût des vœux de Monsieur le Président de la Métropole qui, apparemment, ont été somptueux, évalués à 500 000 €. La question que je vous pose, je la pose également à lui. Mais, comme vous êtes en face de moi, je vous demande la possibilité d'accéder aux factures de la Mairie de Secteur, et de jouer la transparence de l'argent public. Si vous ne le faites pas, c'est que vous avez quelque chose à cacher. Vous avez dit que vous êtes à la disposition des groupes politiques, je suis à votre disposition pour discuter de plusieurs sujets du secteur, dont celui dit.

Madame D'ANGIO.- Je suis à la disposition de tout le monde, si tant est que ce soit constructif.

Monsieur MARI.- Je voulais savoir également si le magazine de la Mairie de Secteur, tout au moins le dernier numéro, a été entièrement financé par la Mairie de Secteur ou si le sénateur, Monsieur Stéphane RAVIER, y a participé puisqu'il y a 5 pages à sa gloire sur les 20 pages. Et quand on voit le type d'interview, je pense que l'on est très loin de la vie du 13-14. Je vous cite juste une phrase : « Finie la fumette, louez le prophète, on commencera par adorer ? pour se soumettre à Allah, on abandonnera le tout-matérialisme au profit du tout-religieux, tant il est vrai que le luxe matériel ne saurait pallier la pauvreté de l'âme. ».

C'est une des phrases choc de l'interview de Monsieur RAVIER. Je pense que l'on est très loin d'un journal d'information de la population du 13-14. Est-ce que Monsieur RAVIER a participé au moins au quart du financement de ce magazine ? Cinq pages sont à sa gloire et sont très éloignées des sujets du 13-14.

Monsieur RAVIER.- J'ai donné de ma personne.

Monsieur JOHSUA.- Une phrase sur la délibération précédente, de manière à ce que ce soit noté. Si j'ai bien compris, votre position consiste à dire que vous allez voter contre chaque fois que l'on va suppléer, d'un point de vue associatif, à des manquements de la puissance publique, soit de l'Etat, soit de la Mairie centrale.

Madame D'ANGIO.- Dans ce cas-là, oui.

Monsieur JOHSUA.- Bien sûr, Madame, c'était l'argument que vous aviez sorti en son temps. Vous n'avez pas dit un mot sur Culture Ouvrière. Semble-t-il, ce n'est pas cela qui vous a gênée. Sur tout le reste, nous avons bien noté cela. Le nombre de délibérations où vous avez voté dans ce sens depuis le début de notre législature, je ne sais pas si l'on peut en faire le compte, mais cela en fait beaucoup. En tout cas, pour l'avenir, j'ai bien noté, et je répète votre argumentation : c'est à chaque fois que l'on supplée une puissance publique.

Madame D'ANGIO.- Je n'ai pas dit « à chaque fois », Monsieur JOHSUA. J'évoquais le rapport qui parlait de lecture publique.

Monsieur JOHSUA.- J'ai bien compris, Madame. Mais, dans ce cas-là, il faut nous expliquer spécifiquement si les zones de nos quartiers seront mieux dotées du point de vue de la lecture publique avec cette délibération ou contre cette délibération. Je comprends le principe. Nous l'utilisons souvent aussi. Nous savons aussi que, parfois, les principes vont à l'encontre de l'intérêt très immédiat des gens. De ce point de vue là, il faudrait qu'ils puissent avoir accès à cela. Vous dites qu'il y a une notion de principe plus vaste. Je la note, et nous vérifierons, les prochaines fois, si vous avez deux poids et deux mesures, en fonction du fait que cela s'appelle Centre, Culture, Ouvrière, Lecture, ou si cela concerne autre chose.

Je tiens à ce que cette intervention soit notée, afin que l'on puisse revoir cette argumentation un peu plus tard.

Concernant la délibération qui nous concerne, vous connaissez notre position de principe. Nous n'avons rien contre l'idée générale que l'on puisse décentraliser ces décisions dans les Mairies de Secteur, mais nous avons un procès d'intention fait à votre égard : nous n'avons pas confiance dans ce que vous faites de cet argent. En conséquence de quoi, comme les autres fois, nous ne prendrons pas part au vote.

J'en profite pour dire qu'il est vrai que c'est la marotte de Monsieur MARI, mais à force, cela finit même par m'ébranler. Monsieur MARI vous a demandé maintes fois quelque chose qui devrait être accessible à tout le monde, même au citoyen lambda. Monsieur MARI est quand même un élu de notre secteur, il vous demande cela avec politesse, depuis longtemps. Je pense que vous devriez enfin accéder à sa demande. Mais, évidemment, c'est à vous de décider.

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Monsieur JOHSUA, je n'ai pas à revenir sur l'explication que j'ai donnée juste avant sur le rapport concernant la lecture publique. Bien évidemment, ma réponse concernait la lecture publique, donc ce rapport. Sachez qu'à aujourd'hui, nous n'avons rien contre les quartiers et contre tous les quartiers de notre secteur. Nous avons investi, et continuerons à le faire, plus de 80 000 € dans les projets éducatifs avec les écoles, aussi bien dans le domaine sportif que culturel, dans l'animation, dans le théâtre, l'art plastique. Nous finançons des projets que la Mairie de Secteur n'a peut-être pas lieu de soutenir. Nous pallions au manque de l'Education nationale peut-être, dans certains domaines. Effectivement, dans le domaine de la lecture, l'Education nationale ne remplit peut-être pas correctement son travail non plus. Il n'y aurait peut-être pas autant de difficultés rencontrées chez nos enfants si l'école « faisait son travail ».

Concernant les vœux, Monsieur MARI, j'ai bien appris par la presse que vous m'aviez interpellée.

Monsieur MARI.- Je vous ai envoyé un courrier que j'ai envoyé également à la presse.

Madame D'ANGIO.- Il n'y a pas de problème, Monsieur MARI. Vous envoyez des courriers à qui vous voulez.

Nous avons fait des vœux au Dôme. J'ai bien compris que c'était cela qui vous dérangeait. Je vous mets au défi de trouver une salle dans le secteur capable d'accueillir le nombre de personnes présentes ce jour-là. La seule que nous avons trouvée est celle-ci.

Soyez rassuré : le coût du Dôme est nettement en deçà de la location d'un chapiteau, comme ce fut le cas il y a quelques années dans cette même Mairie. A moins que ce chapiteau soit mis à disposition et financé par la Région. Soyez rassuré sur ce côté-là : le coût du Dôme est nettement en deçà de la location d'un chapiteau.

Renseignement pris auprès des services - je n'ai peut-être pas eu tous les documents non plus -, soyez rassuré là aussi, Monsieur MARI : les vœux organisés par la Mairie de Secteur sont proches - du moins d'après les documents que l'on m'a fournis. Est-ce que l'on me les a tous fournis ? Je n'en suis pas certaine. Est-ce que nous les avons tous ? Je n'en suis pas certaine – ne sont pas si loin des vœux organisés dans l'ancienne mandature dans cette même Mairie, Monsieur MARI.

Monsieur MARI.- Je suis obligé de vous croire sur parole.

Madame D'ANGIO.- Vous me croyez ou vous ne me croyez pas, c'est ce que je vous dis, vous prenez ce que vous voulez.

Il ne faut pas oublier aussi que la cérémonie des vœux organisée par la Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, depuis trois ans, met également à l'honneur des associations de notre secteur, avec une cérémonie des Phocéens d'Or. Je crois que nous avons été les premiers à mettre cela en avant, le soir de la cérémonie des vœux. Il est important de les mettre à l'honneur, ce soir-là, parce qu'il y a du monde pour les découvrir. La cérémonie des vœux est une cérémonie des vœux, certes, mais il y a également cette cérémonie des Phocéens d'Or qui nous tient à cœur dans cette Mairie de Secteur, et qui nous a permis de remettre le chèque que nous avons récolté pour les Antilles à l'association porteuse de ce projet de solidarité également. Ceci étant dit, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-31783-DMPAP-18-03 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Abstention des élus Non Inscrits Non Apparentés – Non participation au vote du groupe Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés et des élus du Front de Gauche)

RAPPORT N° 18-31808-DSFP-18-04 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13^{ème} arrondissement - Cession du Parvis du Collège André Malraux - 250, rue Albert Einstein au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours

Madame D'ANGIO.- Il s'agit d'approuver le projet de protocole foncier par lequel la Ville de Marseille s'engage à céder, au profit du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le parvis du collège André Malraux, au prix de 17 500 €.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-31808-DSFP-18-04 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-31833-DPE-18-05 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Politique en faveur de la Famille - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement aux associations et organismes à but non lucratif - Crèche du Sud - Centre de Culture Ouvrière. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame DI NOCERA.- Mesdames, Messieurs, bonjour.

Madame le Maire, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement à l'association Crèches du Sud, dont le siège social est 1, chemin des Grives, dans le 13^{ème} arrondissement.

Si cette association est bien domiciliée dans notre secteur, les subventions proposées concernent la réalisation de travaux d'aménagement dans les crèches hors secteur suivantes :

- 137 500 € pour la crèche de 50 places située rue du Commandant Mages dans le 1^{er} arrondissement,
- 110 000 € pour la crèche de 52 places "Smartseille » située 2, rue Jean-Marc Mouranchon dans le 15^{ème} arrondissement.

Par ailleurs, il est proposé de verser un complément de 650 € au Centre de Culture Ouvrière, domicilié 27, avenue de Frais Vallon dans le 13^{ème} arrondissement pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) «La Ritournelle », situé avenue de la Martheline - quartier de la Soude dans le 9^{ème} arrondissement.

L'action est assurée actuellement par au minimum trois accueillants, soit une subvention annuelle de 13 000 €. Il convient donc de verser un complément de 650 € à l'acompte de 2 600 € voté par délibération n°17/2390/ECSS du 11 décembre 2017.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote.

LE RAPPORT N° 18-31833-DPE-1-05 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-31819-DGAFMG-18-06 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - Garantie d'emprunt - Société PHOCEENNE D'HABITATIONS devenue UNICIL - Opération "GIBBES" - Réhabilitation de 40 logements dans le 14^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame SICARD.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie municipale à hauteur de 55 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 100 000 € que la société PHOCEENNE D'HABITATIONS, devenue UNICIL, se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de la résidence « Gibbes », comprenant 40 logements, sise chemin de Gibbes dans le 14^{ème} arrondissement.

L'annuité totale prévisionnelle de la Ville s'élèvera à 4 075 €.

Comme d'habitude, la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il des observations ?

Monsieur JOHSUA.- J'interviens à l'avance sans savoir quel va être votre vote, mais je m'en doute parce que nous avons eu ce débat déjà plusieurs fois.

Un commentaire quand même parce que je me suis trompé, tout à l'heure au moment du vote. Je constate qu'il n'a pas fallu attendre longtemps pour que vos principes soient mis dans la poche puisque vous avez voté juste avant une subvention qui supplée à la puissance publique pour des crèches. C'est exactement la même chose pour des crèches qui sont de nature privée, même si elles sont associatives. Ce n'est pas la cohérence qui est la chose la plus portée dans votre parti et dans votre Mairie.

J'en viens à ce rapport, et cela va être rapide parce que nous avons échangé plusieurs fois sur cette question. J'ai fini par comprendre parce que j'ai bien écouté l'argumentation contre le fait que ces garanties d'emprunt soit un mécanisme qui vous déplaît. Il existe beaucoup de raisons pour lesquelles vous avez avancé dans ce sens-là que l'on peut partager. Il est vrai que, études faites, ces façons de faire ne sont certainement pas les meilleures. Mais, je vous ai posé la question déjà plusieurs fois parce que nous sommes souvent confrontés au même type de problème : les façons de faire ne nous plaisent pas obligatoirement, mais qu'est-ce que vous proposez à la place ? Que peut-on faire pour les gens qui habitent là ? Votre position est purement négative, comme elle l'est très souvent d'ailleurs. Elle consiste à dire que cela ne marche pas. Parfois, c'est convaincant, souvent non. Mais, nous ne comprenons pas ce que nous pouvons faire.

Nous, nous le votons malgré les difficultés que nous avons sur les mécanismes que l'on a fini par comprendre et qui ne sont pas les bons. Mais, vos réponses à toutes ces questions sont totalement absentes. Franchement, cela dénote un désintérêt pour les populations concernées. En gros, c'est : mon pauvre, tu n'es pas au bon endroit, le mécanisme qui est proposé n'est pas le bon, tu continues à être dans la mouise comme avant, en attendant que tu partes de là parce que, au moins, tu auras débarrassé le terrain, tu ne seras plus dans notre arrondissement, et on pourra voir la question autrement.

La question que je pose à l'avance est : je comprends les critiques sur le mécanisme, mais je ne comprends pas ce que vous proposez de faire dans tous ces cas. Depuis le temps que nous en débattons, jamais je n'ai pu avoir une réponse en positif. Comment peut-on faire ?

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non ? Donc, je vais vous répondre, Monsieur JOHSUA.

Les trois derniers rapports, dont celui-ci, évoquent des garanties d'emprunt. Le premier pour de la réhabilitation, les deux autres pour de l'acquisition en VEFA. Ce sont deux domaines différents.

Concernant le premier, à aujourd'hui, nous avons besoin d'avoir un état global des logements sociaux de la Ville. On nous met un rapport avec 100 000 € d'un côté, puis 500 000 € de l'autre, puis 850 000 €, puis 80, puis 30, on change les fenêtres, la toiture. On ne sait pas. Dans celui-ci, on ne sait pas. On nous parle de 100 000 €. J'ai beau regarder, il n'y a pas plus d'informations.

Nous souhaiterions avoir à disposition des élus et des habitants le réel état des lieux pour que l'on puisse anticiper et, peut-être, étaler les travaux et les réhabilitations différemment.

Concernant les deux autres, je vais peut-être vous répondre avant que les rapports soient présentés : nous sommes dans l'acquisition en VEFA pour de la construction, dans l'un de 27 logements, dans l'autre de 5 logements, et encore dans le 14^{ème} arrondissement. Nous n'avons jamais dit que nous étions contre les logements sociaux - loin de là -, mais dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, cela suffit ! Il y en a assez. Nous en avons plus de 47 % sur notre secteur, nous n'avons pas l'équilibre. Il faut que l'on puisse retrouver un équilibre dans nos deux arrondissements. Des logements sociaux, oui, mais dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, cela suffit.

Monsieur MIRON.- Madame le Maire, mes chers collègues, juste une information pour notre Conseil. On parlait lecture tout à l'heure, donc je lis. Vous dites que l'on ne sait pas ce que l'on y fait. Mais, si vous prenez le rapport au Conseil Municipal, il écrit : *Il s'agit de procéder à la réfection de l'étanchéité et à l'isolation thermique des toitures et des terrasses, avec la mise en place de garde-corps pour une sécurité collective.*

Madame D'ANGIO.- Au temps pour moi ! Je vous remercie, Monsieur MIRON, pour ce complément d'information.

Ceci étant dit, la réhabilitation de ces 40 logements sur le secteur de Gibbes est bien expliqué dans le rapport du Conseil Municipal. Néanmoins, nous n'avons toujours pas d'état des lieux de l'ensemble des logements sociaux sur la ville. Et nous aurons, au prochain Conseil d'arrondissements, de nouvelles garanties d'emprunt pour de nouvelles réhabilitations. Et cela continuera encore et encore, sans avoir un plan général des travaux qui restent à réaliser sur l'ensemble des logements sociaux de la ville.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-31819-DGAFMG-18-06 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote contre du Groupe Bleu Marine – Avis favorable des groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, des élus du Front de Gauche et des élus Non Inscrits Non Apparentés)

Madame D'ANGIO.- Avant de passer aux deux derniers rapports qui seront présentés en même temps, je tiens à remercier toutes les personnes présentes aujourd'hui au Conseil d'arrondissements, ainsi que tous les élus, ma Directrice de Cabinet et mon Directeur Général des Services, Madame HABLOT et le service du secrétariat des élus, Madame la sténopiste et Madame la caméra woman.

RAPPORT N° 18-31821-DGAFMG-18-07 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - Garantie d'emprunt - Société ERILIA - Opération La Buissonnière PLUS - Acquisition en Vente en Etat Futur d'achèvement de 27 logements dans le 14^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N° 18-31823-DGAFMG-18-08 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - Garantie d'emprunt - Société ERILIA - Opération La Buissonnière PLUS - Acquisition en Vente en Etat Futur d'achèvement de 5 logements dans le 14^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame SICARD.- Ces rapports concernent l'approbation de la garantie municipale à hauteur de 55% pour le remboursement de divers emprunts souscrits par la Société Erilia auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer l'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement de logements collectifs PLUS (27) et PLAI (5) auprès de la Société Ametis.

Ces logements sont situés dans l'ensemble immobilier La Buissonnière -82, chemin de Gibbes dans le 14^{ème} arrondissement

Comme d'habitude, la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Par dérogation à la délibération n°16/0381/EFAG du 27 juin 2016, la Ville sera signataire du contrat de prêt. Madame le Maire, je vous demande de mettre ces rapports aux voix

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie, Madame SICARD.

Monsieur MARI.- Madame le Maire, je voudrais simplement rappeler une explication de vote.

Je ne voterai pas favorablement ce rapport, comme je le fais à chaque fois que l'on a des logements sociaux dans le Conseil d'arrondissements. Quand il s'agit de quartiers qui sont abondamment pourvus, je m'abstiens, comme un certain nombre de mes collègues. Mais, j'ai aussi une explication à vous demander : je voudrais savoir si vous avez un double discours ou si vous êtes cohérente.

Lorsque vous dites que vous ne voulez pas de logements sociaux supplémentaires dans le secteur parce que nous avons largement dépassé notre quota, c'est vrai. On peut même ajouter les copropriétés dégradées. Quand on ajoute le Mail, le Parc Corot, Maison Blanche, on a atteint les plafonds de taux de logements sociaux de 25 % de la loi SRU. Nous savons que des secteurs municipaux n'ont pas atteint ce quota. Comme nous l'avons toujours dit, il faut rééquilibrer les logements sociaux dans les autres arrondissements, notamment dans les secteurs du 6-8 et du 4-5. Je crois que c'est ce que vous avez répondu à notre collègue JOHSUA tout à l'heure, en disant que vous n'êtes pas contre le logement social, vous êtes contre le logement social toujours au même endroit.

Est-ce que vos collègues élus du Front National, qui siègent dans les Conseils d'arrondissements des 4-5, des 6-8, des 9-10 votent pour les logements sociaux construits dans ces secteurs ?

Madame D'ANGIO.- Posez-leur la question directement, Monsieur MARI.

Monsieur MARI.- Il faut être cohérent : vous dites que vous ne voulez pas de logements sociaux dans les 13-14, mais qu'il en faut ailleurs, est-ce que, ailleurs, ils votent pour les logements sociaux ? Monsieur le Président du groupe Front National est ici, il peut peut-être nous donner des explications. Je pense qu'il coordonne l'ensemble des décisions qui sont prises sur tout Marseille.

Madame D'ANGIO.- Vous pouvez poser la question directement aux élus. Chacun vote en connaissance de son secteur. Je ne vais pas me permettre de répondre à la place de mes collègues dans les autres secteurs. Je vous ai donné notre position dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Je vous laisse aller prendre les informations dans les autres secteurs.

Monsieur MARI.- Je n'y manquerai pas.

Madame D'ANGIO.- Je mets donc le rapport 18-07 aux voix.

LE RAPPORT N° 18-31821-DGAFMG-18-07 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote contre du Groupe Bleu Marine de Madame Florence MASSE – Avis favorable des groupes Marseille en Avant et des élus du Front de Gauche – Abstention de Monsieur Stéphane MARI et des élus Non Inscrits Non Apparentés)

LE RAPPORT N° 18-31823-DGAFMG-18-08 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote contre du Groupe Bleu Marine de Madame Florence MASSE – Avis favorable des groupes Marseille en Avant et des élus du Front de Gauche – Abstention de Monsieur Stéphane MARI et des élus Non Inscrits Non Apparentés)

Je vous remercie encore une fois. Je vous souhaite une bonne fin de journée. Le sénateur Stéphane RAVIER vous invite à venir déguster les navettes qui ont été bénies par Monseigneur PONTIER, le jour de la Chandeleur, le vendredi 2 février.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 15 h 44 par Mme Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ème} Secteur)